
Huile essentielle d'ylang-ylang [*Cananga odorata* (Lam.) Hook. f. et Thomson forma *genuina*]

Oil of ylang-ylang [Cananga odorata (Lam.) Hook. f. et Thomson forma genuina]

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3063:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3063:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004>

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Spécifications	1
4.1 Aspect	1
4.2 Couleur	1
4.3 Odeur	1
4.4 Spécifications physiques et chimiques	1
4.5 Profil chromatographique	2
4.6 Point d'éclair	2
5 Échantillonnage	2
6 Méthode d'essai	2
6.1 Densité relative à 20 °C d_{20}^{20}	2
6.2 Indice de réfraction à 20 °C	2
6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C	2
6.4 Indice d'acide	2
6.5 Indice d'ester	2
6.6 Profil chromatographique	2
7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage	2
Annexe A (informative) Chromatogrammes types de l'analyse par chromatographie en phase gazeuse de l'huile essentielle d'ylang-ylang [<i>Cananga odorata</i> (Lam.) Hook. f. et Thomson forma <i>genuina</i>]	6
Annexe B (informative) Point d'éclair	11
Bibliographie	12

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3063 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3063:1983), dont elle constitue une révision technique.

[ISO 3063:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004>

Huile essentielle d'ylang-ylang [*Cananga odorata* (Lam.) Hook. f. et Thomson forma *genuina*]

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle d'ylang-ylang [*Cananga odorata* (Lam.) Hook. f. et Thomson forma *genuina*] de Madagascar, de Mayotte et des Comores, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/TR 210, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage*

ISO/TR 211, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C — Méthode de référence*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire*

ISO 709, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester*

ISO 1242, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'acide*

ISO 11024-1, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 1: Élaboration des profils chromatographiques pour la présentation dans les normes*

ISO 11024-2, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 2: Utilisation des profils chromatographiques des échantillons d'huiles essentielles*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, le terme et la définition suivants s'appliquent:

3.1

huile essentielle d'ylang-ylang

huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des fleurs fraîches de *Cananga odorata* (Lam.) Hook. f. et Thomson forma *genuina*, de la famille des Annonaceae, poussant principalement à Madagascar, à Mayotte et aux Comores.

NOTE 1 Ce produit volatil n'est généralement pas recueilli sous la forme d'huile essentielle entière, mais en cinq fractions successives au cours de sa distillation. Ce sont ces cinq fractions, appelées respectivement «Extra supérieure», «Extra», «Première», «Deuxième» et «Troisième» qui sont habituellement trouvées dans le commerce.

NOTE 2 Pour information sur le numéro CAS, voir l'ISO/TR 21092.

4 Spécifications

4.1 Aspect

Liquide.

4.2 Couleur

Jaune pâle à jaune foncé.

4.3 Odeur

Caractéristique, fleurie et jasminée.

4.4 Spécifications physiques et chimiques

Se référer au Tableau 1.

4.5 Profil chromatographique

Réaliser l'analyse de l'huile essentielle par chromatographie en phase gazeuse. Identifier sur le chromatogramme obtenu les constituants représentatifs et caractéristiques dont la liste figure dans le Tableau 2. Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le Tableau 2. Cet ensemble constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

4.6 Point d'éclair

Des informations concernant le point d'éclair sont données à l'Annexe B.

5 Échantillonnage

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon pour essai: 25 ml.

NOTE Ce volume permet d'effectuer au moins une fois chacun des essais spécifiés dans la présente Norme internationale.

6 Méthode d'essai

6.1 Densité relative à 20 °C d_{20}^{20}

Voir l'ISO 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir l'ISO 592.

6.4 Indice d'acide

Voir l'ISO 1242.

6.5 Indice d'ester

Voir l'ISO 709.

6.6 Profil chromatographique

Voir l'ISO 11024-1 et l'ISO 11024-2.

7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage

Voir l'ISO/TR 210 et l'ISO/TR 211.

INTERNATIONAL STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3063:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ce589011-0004-414d-b39a-3f852254190e/iso-3063-2004>

Tableau 1 — Spécifications physiques et chimiques

Caractéristique	Fractions								
	Extra supérieure	Extra		Première		Deuxième		Troisième	
	Comores et Mayotte	Comores et Mayotte	Mada-gascar						
Densité relative à 20 °C d_{20}^{20}									
Min.	0,970	0,955	0,950	0,938	0,933	0,925	0,922	0,906	0,906
Max.	0,990	0,976	0,965	0,960	0,949	0,945	0,942	0,925	0,925
Indice de réfraction à 20 °C									
Min.	1,497	1,498	1,493	1,501	1,495	1,502	1,496	1,503	1,502
Max.	1,505	1,506	1,509	1,509	1,510	1,511	1,511	1,513	1,513
Pouvoir rotatoire à 20 °C									
Min.	- 33°	- 40°	- 42°	- 46°	- 46°	- 60°	- 58°	- 72°	- 70°
Max.	- 12,5°	- 20°	- 20°	- 25°	- 24°	- 35°	- 30°	- 45°	- 45°
Indice d'acide	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2
Indice d'ester									
Min.	160	140	125	100	90	75	65	45	40
Max.	200	185	160	160	125	115	95	75	70

Tableau 2 — Profil chromatographique

Constituants	Fractions								
	Extra supérieure	Extra		Première		Deuxième		Troisième	
	Comores et Mayotte	Comores et Mayotte	Mada-gascar						
Acétate de prényle									
Min.	1,5	1,0	0,6	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	traces
Max.	3,2	2,3	2,2	1,8	1,0	0,9	0,5	0,2	0,2
Éther de <i>p</i>-crésyl méthyle									
Min.	7,0	5,0	7,0	3,0	5,0	2,0	1,0	0,1	0,1
Max.	13,0	13,0	16,0	8,5	10,0	5,0	4,6	1,0	1,4
Benzoate de méthyle									
Min.	4,5	4,0	4,5	1,5	3,0	1,0	1,0	0,1	0,1
Max.	8,0	6,5	9,0	5,5	5,0	3,5	3,0	0,8	0,9
Linalool									
Min.	8,0	7,0	15,0	3,0	12,0	2,0	4,0	0,1	0,6
Max.	13,0	12,0	24,0	10,0	19,0	6,0	9,5	2,0	4,0
Acétate de benzyle									
Min.	14,0	11,0	5,5	6,0	2,8	4,0	0,5	0,5	0,1
Max.	20,0	17,5	14,0	14,0	10,0	8,8	5,0	3,0	2,2
Géraniol									
Min.	0,1	0,1	1,3	0,1	1,6	0,1	0,7	traces	0,2
Max.	0,7	0,5	3,0	0,3	2,6	0,3	2,4	0,1	0,8
Acétate de géranyle									
Min.	2,0	2,5	7,0	2,0	8,0	1,7	5,6	0,4	1,0
Max.	6,0	6,0	14,0	5,0	15,0	6,0	12,0	3,0	6,6
Acétate de <i>E</i>-cinnamyle									
Min.	4,0	3,0	0,5	2,2	0,5	2,0	0,4	0,5	0,1
Max.	6,0	6,5	3,0	5,0	2,0	4,8	2,2	2,5	2,0
β-Caryophyllène									
Min.	2,0	2,5	2,5	4,0	5,5	4,8	10,0	5,0	12,0
Max.	6,0	8,0	8,5	10,0	12,0	14,0	17,0	15,0	19,0
<i>D</i>-Germacrène									
Min.	9,0	14,0	5,0	10,0	9,5	16,0	13,0	20,0	15,0
Max.	15,0	20,0	15,0	24,0	18,0	28,0	28,0	35,0	34,0

Tableau 2 (suite)

Constituants	Fractions								
	Extra supérieure	Extra		Première		Deuxième		Troisième	
	Comores et Mayotte	Comores et Mayotte	Mada-gascar						
(E,E)-α-Farnésène									
Min.	2,0	6,5	1,0	7,0	3,0	14,0	5,0	12,0	9,0
Max.	6,0	15,0	5,0	18,0	8,0	21,0	11,5	29,0	25,0
(E,E)-Farnésol									
Min.	0,8	0,8	0,5	0,8	0,1	0,8	1,2	0,8	1,2
Max.	1,5	1,6	3,0	2,0	2,5	3,0	3,5	3,0	4,0
Benzoate de benzyle									
Min.	3,0	4,0	3,5	4,2	4,5	4,5	6,0	4,0	4,8
Max.	6,0	6,0	8,0	9,2	8,0	7,8	10,0	8,0	8,5
Acétate de (E,E)-farnésyle									
Min.	1,0	1,0	0,5	1,0	1,0	1,0	1,2	1,5	1,7
Max.	3,0	3,0	3,0	4,0	2,0	3,5	3,5	5,0	5,0
Salicylate de benzyle									
Min.	1,5	2,0	1,2	2,0	1,6	2,0	1,8	2,5	2,0
Max.	3,5	3,8	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,8	5,0